3040 E. Cornwallis Road ■ PO Box 12194 ■ Research Triangle Park, NC 27709-2194 ■ États-Unis
Téléphone 919 541 6000 ■ Fax 919 541 5985 ■ www.rti.org

Demande de devis/Appel d'offres

Produit de base/service requis :	Recrutement d'un Cabinet pour la Collecte de Données
Type de l'achat :	Services
Type du contrat :	Bon de commande et Contrat
Durée du contrat :	Au minimum 3 mois
Financement du contrat :	USAID
Cet achat s'inscrit dans :	USAID Senegal/ Renforcement de Lecture Initiale pour Tous au Senegal (RELIT)
Soumission de la proposition à :	procurement-relit@relit-sn.org
Date d'émission du RFP :	07 mars 2024
Date d'échéance des questions du fournisseur :	15 mars 2024 à 16h de Dakar
Date d'échéance de la proposition :	22 mars 2024 à 16h de Dakar
Date approximative de l'émission du bon de commande à l'offrant ou aux offrants sélectionné(s) :	**1 avril 2024**

Méthode de soumission :

Les soumissionnaires peuvent envoyer les éventuelles questions à procurement-relit@relit-sn.org jusqu'au vendredi **15 mars 2024**.

Les dossiers composés des offres techniques, administratives et financières peuvent être également envoyer par mail à procurement-relit@relit-sn.org au plutard **le vendredi 22 mars 2024 à 16 heures de Dakar** ou sous pli fermé à l'adresse suivante : RTI Relit Mermoz Pyrotechnie, Lot A1 Immeuble Hujura 3ème Etage.

L'Offrant/le Vendeur convient de ne pas modifier les prix mentionnés dans son offre pendant **90 jours** à compter de la date limite de soumission des offres, à moins qu'un autre délai ne soit spécifié dans l'avenant du RFP/RFQ.

Numéro de la sollicitation :	**RFQ Senegal/RELIT/0002-2024**

RTI International est un nom commercial du Research Triangle Institute. RTI et le logo RTI sont des marques déposées aux États-Unis de Research Triangle Institute.

3040 E. Cornwallis Road ■ PO Box 12194 ■ Research Triangle Park, NC 27709-2194 ■ États-Unis
Téléphone 919 541 6000 ■ Fax 919 541 5985 ■ www.rti.org

Annexes au RFP :
1. Annexe « A » – Les termes des références
2. Annexe « B » – Instructions aux Offrants/Vendeurs
3. Toutes les Conditions générales des bons de commande sont répertoriées sur notre site Web à l'adresse : https ://www.rti.org/sites/default/files/rti-purchase-order-terms-and-conditions-v1.16.pdf, http ://www.rti.org/files/PO_FAR_Clauses.pdf ou concernant les articles commerciaux : http ://www.rti.org/files/PO_FAR_Clauses_Commercial_Items.pdf (ci-après, les « Conditions »). La fourniture des produits, la prestation des services ou l'émission des factures associés à ce bon de commande constituent l'accord du fournisseur aux Conditions. Les Conditions ne peuvent être modifiées que par écrit avec signature des deux parties.
Les Offrants/Vendeurs sont tenus d'examiner attentivement chaque pièce jointe et de suivre toutes les instructions pertinentes dans le cadre de cet approvisionnement.

RTI International est un nom commercial du Research Triangle Institute. RTI et le logo RTI sont des marques déposées aux États-Unis de Research Triangle Institute.

Annexe A
Les Termes des Références

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En 2023, INEADE, avec le soutien technique de RELIT, a fait de grands progrès dans le développement et la conduite d'évaluations de lecture pour CI et CP dans cinq langues locales. Ces évaluations ont été administrées avec succès dans plus de 300 écoles, et les résultats sont maintenant diffusés dans chaque académie G2G et IP. Une première analyse des sous-tâches montre une forte fiabilité interne. Les données initiales présentaient également quelques lacunes, et une collecte de données supplémentaires est nécessaire pour combler ces lacunes.
Pour soutenir l'adoption et l'utilisation continues des évaluations de lecture INEADE CI et CP, des tests de validité concomitants sont nécessaires aussi. Il s'agit d'administrer le test INEADE avec des sous-tâches similaires d'autres tests validés (par exemple EGRA) avec les mêmes enfants.
En outre, l'étude RELIT sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des enseignants a commencé par une enquête initiale sur les connaissances et les attitudes des enseignants en matière d'enseignement de la lecture dans les deux langues en 2023. En 2024, l'équipe RELIT prévoit de recueillir des données d'observation en classe auprès d'un sous-échantillon d'enseignants.

II- OBJECTIF GENERAL

C'est pourquoi RELIT prévoit une activité supplémentaire de collecte de données en mai 2024, avec les objectifs suivants :

- Collecter des données CP supplémentaires pour combler les lacunes dans les données existantes
- Conduire un test de validité concomitante de la nouvelle évaluation de lecture du CP INEADE.
- Recueillir des données d'observation de base en classe sur l'enseignement bilingue.

III- OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pour aider RELIT et INEADE à mener à bien cette recherche, l'entreprise chargée de la collecte des

RFQ/RFP

données entreprendra les tâches suivantes.

1. Travailler avec l'INEADE dans l'identification des CV et processus de sélection d'une équipe initiale de 52 enquêteurs, 2 superviseurs et 2 traducteurs (Mandinka et Sooninke). Les enquêteurs doivent tous lire et écrire couramment en français et dans une langue nationale :

- 17 Mandinka
- 9 Sooninke
- 9 Pulaar
- 9 Seereer
- 9 Wolof

A la fin de la formation, il y aura une sélection finale de 48 enquêteurs.

2. L'approvisionnement et la gestion du site de formation en 2 régions (Bakel pour le Mandinka et Sooninke ; Kaolack pour Pulaar, Wolof et Seereer) pour 65 personnes, y compris toutes les dispositions logistiques de soutien pour une formation de 5 jours, y compris l'impression et l'assemblage des matériaux et le téléchargement des outils sur les tablettes. Les sites doivent être sécurisés et disposés d'un bon wifi. Les sites doivent comprendre une grande salle et au moins une salle de réunion - chacune équipée d'un projecteur et de bons haut-parleurs. Les formateurs et le contenu de la formation seront assurés par RTI.

3. 52 enquêteurs et 2 superviseurs participent à une formation complète de 5 jours sur la collecte de données.

4. Pendant la semaine de formation, l'accès à 6 écoles voisines pour la pratique.

5. Sélection finale de 48 enquêteurs

6. 48 enquêteurs, 2 superviseurs mènent une collecte de données de 10 jours par équipes de quatre (transport et hébergement aux tarifs locaux). L'échantillon de collecte de données est le suivant :

Language	Region	No. ecoles	No. Grade 2 (CP)		NO. GRADE CE2		TOTAL NO. ELEVES	CLASSES OBS	
			Par ecole	Total	Par ecole	Total		CI	CP
MANDINKA	Kedougou	21	12	252	12	252	504	21	21
MANDINKA	Tamba	14	12	168	12	168	336	14	14
SOONINKE	Tamba	20	12	240	12	240	480	20	20
PULAAR	Matam	20	12	240	12	240	480	20	20
SEEREER	Fatick	20	12	240	12	240	480	20	20
WOLOF	Louga	20	12	240	12	240	480	20	20

7. Travaille avec RTI pour établir un calendrier et une carte de collecte des données par jour et déterminer la meilleure façon de transporter les collecteurs de données d'un endroit à l'autre. La liste des écoles sera sélectionnée par RTI et partagée avec les enquêteurs potentiels. À des fins de budgétisation, supposer un mélange de transport fourni et de transport géré par les collecteurs de données eux-mêmes. Si du temps supplémentaire est nécessaire, les coûts seront revus. Les équipes seront déployées comme suit :

Language	REGION	NO. ECOLES	NO. OBSERVATIONS CLASSES PAR ECOLE	NO. ENQUETEURS PAR EQUIPE	NO. OBSERVATEURS PAR EQUIPE	NO. ENQUETEURS TOTAL	NO. JOURS DE COLLECTE
MANDINKA	Kedougou	21	2	3	1	8	11
MANDINKA	Tamba	14	2	3	1	8	7
SOONINKE	Tamba	20	2	3	1	8	10
PULAAR	Matam	20	2	3	1	8	10
SEEREER	Fatick	20	2	3	1	8	10
WOLOF	Louga	20	2	3	1	8	10
						48	

8. Les données doivent être collectées sur des tablettes Android pour chaque collecteur de données (fournies par RTI). Les superviseurs sont responsables d'assurer la fonctionnalité continue des tablettes ; de vérifier la mise à jour du logiciel sur les tablettes ; de faire des contrôles de qualité des données, en liaison avec l'équipe d'analyse des données de RTI sur une base quotidienne. Tangerine est un logiciel open source développé par RTI. Les données collectées sur les tablettes seront stockées par RTI, et non par l'entreprise chargée de la collecte des données.

RFQ/RFP

9. Supervision de la collecte de données, y compris les éléments suivants :

- Communiquer avec les bureaux régionaux et des IEF afin d'assurer l'accès aux écoles
- Communiquer directement avec les écoles/directeurs d'école afin de coordonner les visites dans chaque école.
- Communiquer avec les superviseurs et les formateurs pour coordonner les visites dans les écoles afin de les aligner sur les visites des enquêteurs.
- Communiquer avec le personnel de RTI et les équipes de collecte de données chaque soir, afin de transmettre les informations en retour et de résoudre les problèmes.
- Mise à disposition 7 véhicules pour la supervision

IV- RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cette activité sont les suivants

1. Réservation et prise en charge des lieux de formation répondant aux exigences spécifiées par ces termes

2. Identification et fourniture de CVs pour 52 recenseurs, 2 superviseurs et 2 traducteurs (Mandinka et Sooninke) qualifiés et disponibles pendant la période spécifiée

3. Achèvement avec succès d'une formation de cinq jours, soumission d'une feuille de présence journalière montrant une participation satisfaisante de tous les participants et soumission de la liste des 48 enquêteurs retenus et de la liste des remplaçants.

4. Plan de déploiement reprenant toutes les visites d'écoles, indiquant les écoles que chaque équipe visitera, les moyens de transport, et les besoins d'hébergement. A compléter avant la fin de la formation.

5. Soumission de rapports quotidiens de supervision de la collecte de données - y compris les objectifs atteints et contraintes éventuelles à la qualité des donnés dans chaque école visitée.

6. Ensemble de données quantitatives complètes et précises, y compris les évaluations des élèves et les observations, téléchargées sur le serveur central Tangerine de RTI.

7. Rapport final, reprenant les chiffres et les détails importants, y compris les succès et les défis

des activités de formation et de collecte de données. *L'analyse des données et la préparation du rapport de recherche sera assuré par RTI.*

V- METHODOLOGIE ET CALENDRIER

La méthodologie de cette activité est la suivante, et doit impérativement être terminé avant le 1er juin:

Du 15 – 19 avril : Planification et préparation, y compris des réunions hebdomadaires avec RELIT

Semaine du 22 – 26 avril : Formation des formateurs, y compris les visites pratiques dans des écoles de la langue à Bakel et à Kaolack

6 - 17 mai : Collecte de données dans cinq régions

VI- DATE

La période de performance pour cette activité s'étendra du 1 avril au 10 juin.

VII- LIEU

Les données seront collectées dans cinq régions : Kédougou, Tambacounda, Matam, Fatick et Louga. Le lieu de la formation n'a pas encore été finalisé, mais il est prévu qu'elle se tienne dans l'une de ces régions.

VIII- TAUX JOURNALIERS POUR LES ENQUÊTEUR

Taux journaliers pour les enquêteurs :

- Repas : 5 000/jour
- Forfait hébergement : 10 000/jour
- Honoraires : 15 000/jour de collecte

Critères de sélection

1. Être un cabinet enregistré au Sénégal

2. Avoir fait des recherches dans les milieux ruraux au Sénégal d'une taille équivalent
3. Démontrer la capacite de comprendre les termes de référence
4. Démontrer la capacité de construire un budget en prenant en compte des éléments nécessaires pour la tache et les couts unitaires réalistes (le budget total ne sera pas prise en compte car les détails seront négociés après sélection)
5. Capacite de travailler étroitement avec les services du ministère de l'éducation nationale serait un avantage

Les soumissionnaires peuvent envoyer les éventuelles questions à procurement-relit@relit-sn.org jusqu'au vendredi **15 mars 2024**.

Les dossiers composés des offres techniques, administratives et financières peuvent être également envoyer par mail à procurement-relit@relit-sn.org au plutard **le vendredi 22 mars 2024 à 16 heures de Dakar** ou sous pli fermé à l'adresse suivante : RTI Relit Mermoz Pyrotechnie, Lot A1 Immeuble Hujura 3ème Etage.

Proposition Financière

Élément # Item #	Quantité à acheter Quantity to be Purchased	Description des spécifications privilégiées des marchandises ou des services Description of Preferred Commodity or Services Specifications	Unité de mesure Unit of Measure	Tarif unitaire fixe (chaque) Unit Fixed Price (Each)	Tarif total fixe (chaque) Total Fixed Price (Each)	Délai d'approvisionnement (nombre de jours) Lead Time Availability (Number of Days)
1						
2						
3						

Valeur totale **Total Value**						

En signant cette pièce jointe, l'offrant confirme avoir compris intégralement les spécifications et entend fournir des articles qui y satisfont intégralement.
By signing this attachment, the bidder confirms he has a complete understanding of the specifications and fully intends to deliver items that comply with the above listed specifications.

Signature :	
Fonction :	
Date :	

Annexe « B »
Instructions aux Offrants/Vendeurs

1. **Description de l'approvisionnement** : L'Acheteur (RTI) entend acheter les marchandises et/ou les services identifiés dans l'Annexe A. L'Acheteur entend acheter les quantités (dans le cas des marchandises) et/ou les services (d'après les produits livrables identifiés dans un cahier des charges). La durée de l'accord de commande s'étend de la Date d'attribution à la Date de livraison par l'offrant, sauf prolongation mutuellement convenue par les deux parties. L'Acheteur entend accorder l'attribution à un seul fournisseur « approuvé » sur la base de sa conformité aux spécifications, de sa capacité à respecter le contrat et de son prix de vente. Nous nous réservons le droit d'accorder l'attribution à plus d'un offrant. Si un accord de commande est établi à la suite du RFQ/RFP, le fournisseur convient que les quantités indiquées dans les spécifications (Annexe A) n'ont qu'une valeur d'estimation et que RTI ne saurait garantir l'achat de la quantité de tous les articles répertoriés.

2. **Activité d'achat** : Cet achat sera effectué par le **Research Triangle Institute (RTI International)**,

RFQ/RFP

RTI RELIT Mermoz Pyrotechnie, Lot A1 Immeuble Hujura 3ème Etage. Dakar, Senegal
qui a besoin de réaliser cet achat dans le cadre d'un projet financé par
USAID

RTI attribue des quantités et/ou des services initiaux et des quantités en option (le cas échéant) au Vendeur au moyen d'un Bon de commande dûment signé, comme stipulé dans les conditions du contrat.
3. **Spécifications de la proposition**. Tous les vendeurs présentent un devis/une proposition comportant l'offre des articles et options inclus dans le RFQ/RFP. Toutes les informations contenues dans le devis/la proposition seront prises en considération pendant l'évaluation menée par RTI. Un manquement à présenter des informations requises dans le RFQ/RFP peut avoir pour résultat que l'offre du Vendeur soit jugée invalide. Les Vendeurs sont tenus de présenter leurs offres et toutes les modifications, révisions et retraits de celles-ci de manière à ce qu'elles parviennent au bureau de RTI désigné dans le RFQ/RFP avant la date et l'heure précisées dans le RFQ/RFP. Une offre, une modification, une révision ou un retrait qui parvient au bureau de RTI désigné dans le RFQ/RFP après l'heure exacte spécifiée pour la réception des offres est tenue comme « en retard » et peut ne pas être prise en compte, à la discrétion du Responsable des achats de RTI. La proposition du Vendeur doit comprendre les éléments suivants :

(a)	Le numéro de la sollicitation :
(b)	La date et l'heure de la soumission :
(c)	Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du vendeur (offrant), et la signature d'un de ses représentants autorisés :
(d)	La durée de validité du devis :
(e)	Une description technique des articles proposés, suffisamment détaillée pour évaluer la conformité avec les spécifications de la sollicitation. Elle peut inclure de la documentation sur les produits et d'autres documents jugés nécessaires.

RFQ/RFP

(f)	Si RTI informe le Vendeur que le Produit de base est destiné à l'exportation et qu'il n'a pas reçu le numéro de contrôle de classification d'exportation (ECCN) « EAR99 » attribué au titre des Réglementations de l'administration des exportations du Département du Commerce des États-Unis (EAR - Department of Commerce Export Administration Regulations), le Vendeur doit transmettre à RTI le numéro ECCN exact et le nom du représentant du Vendeur responsable de la Conformité commerciale susceptible de confirmer la classification en matière d'exportation.
(g)	Le délai d'approvisionnement de la marchandise/du service.
(h)	Les conditions de la garantie qui décrivent ce qu'elle couvre et de quelle manière.
(i)	Instructions spéciales liées à la tarification : conditions tarifaires et de remise éventuelle, ou conditions ou exigences spécifiques (remarque : la tarification doit indiquer les tarifs fixes garantis pour les articles demandés).
(j)	L'adresse ou les instructions de paiement (si l'adresse diffère de l'adresse postale).
(k)	L'accusé de réception des modifications de la sollicitation (le cas échéant).
(l)	Les informations sur la performance antérieure lorsque celle-ci est prise comme facteur d'évaluation, incluant les contrats récents et en rapport concernant des articles similaires et d'autres références (points de contact avec numéro de téléphone et autres informations pertinentes).
(m)	**Remarque :** *En envoyant une réponse signée au titre de ce RFQ/RFP, le Vendeur confirme qu'il accepte les conditions générales stipulées dans le document relatif au RFQ/RFP, qu'il a lu attentivement et compris toutes les pièces qui y sont jointes, et qu'il a obtenu une réponse à toutes les questions connexes.*

4. **Formats :** Les Vendeurs (offrants potentiels ou fournisseurs) doivent enregistrer leurs tarifs selon le format indiqué dans la pièce jointe A. Les Vendeurs doivent signer l'exemplaire papier unique qu'ils soumettent et l'expédier à l'adresse indiquée sur la page de couverture du RFQ/RFP.

RFQ/RFP

5. **Questions relatives à l'achat**. Toutes les questions relatives au RFQ/RFP doivent être adressées à
procurement-relit@relit-sn.org
La date butoir pour les questions est fixée au (indiquer la date).
15 mars 2024
6. **Avis et livraisons** : Le respect des délais est crucial dans le processus d'achat. Le Vendeur doit au plus tard livrer les articles ou assurer les services à la date établie dans le contrat établi par les deux parties à la suite du RFQ/RFP. Si les spécifications, la disponibilité ou le calendrier de livraison sont modifiés, le Vendeur doit immédiatement prendre contact avec le Responsable des achats de l'Acheteur. Les retards exceptionnels ont pour effet des pénalités financières imposées au Vendeur.
7. **Documentation** : Les documents suivants sont requis pour le paiement de chaque article :
(a) une facture détaillée indiquant le numéro du bon de commande, les coordonnées et les instructions de transfert bancaires (le cas échéant)
(b) Le bordereau d'expédition
(c) La documentation relative aux produits ou aux services (manuels, garantie, certificat d'analyse, etc.)
8. **Conditions de paiement** : Reportez-vous aux conditions générales des bons de commande RTI figurant sur https ://www.rti.org/sites/default/files/rti-purchase-order-terms-and-conditions-v1.16.pdf, http ://www.rti.org/files/PO_FAR_Clauses.pdf ou http ://www.rti.org/files/PO_FAR_Clauses_Commercial_Items.pdf. Le paiement peut être effectué par voie électronique ou une autre forme acceptable**.** Le Vendeur peut proposer d'autres conditions de paiement qui seront prises en compte pendant l'évaluation.
9. **Propositions alternatives** : Le Vendeur a le droit de proposer des « alternatives » s'il n'est pas en capacité de satisfaire aux exigences spécifiées. Les propositions alternatives doivent répondre aux exigences minimales stipulées dans les spécifications de l'Annexe A.
10. **Inspection** : Chaque article fera l'objet d'une inspection préalable à son acceptation définitive. Les écarts significatifs, les manques et/ou les défauts doivent être corrigés et documentés à la satisfaction de l'Acheteur avant la livraison et l'émission du paiement.
11. **Processus d'évaluation et d'attribution :** Le Responsable des achats de RTI conclut un accord

RFQ/RFP

contractuel consécutif à la sollicitation avec le Vendeur (offrant) responsable dont l'offre est conforme au RFQ/RFP de la manière la plus avantageuse pour RTI, en termes de tarif et d'autres facteurs. L'attribution est accordée au Vendeur qui apporte la **meilleure valeur** pour le projet et RTI. Dans le cadre du RFQ/RFP, le tarif, la livraison/prestation, la performance technique et la performance antérieure sont d'égale importance dans le processus d'évaluation et de sélection du candidat à la « meilleure valeur ». RTI entend évaluer les offres et attribuer un contrat sans discuter avec les Vendeurs. Par conséquent, l'offre initiale de chaque Vendeur doit présenter ses conditions les plus favorables en termes de tarif et de prestation technique. Toutefois, RTI se réserve le droit d'engager des discussions ultérieurement si le Responsable des achats de RTI le juge nécessaire.
Les facteurs d'évaluation se composent des critères suivants :
(a) **TARIF**. Prix plafond évalué le plus faible (tenant compte des quantités en option).
(b) **PRESTATION/LIVRAISON**. Le Vendeur propose le calendrier de prestation/livraison le plus favorable.
(c) **CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**. Les articles/services satisfont ou excèdent les exigences décrites dans l'Annexe A du RFQ/RFP.
(d) **PERFORMANCE ANTÉRIEURE** - Le Vendeur peut prouver qu'il a la capacité et les ressources nécessaires pour fournir les articles/services de manière opportune et diligente.
12. **Avis d'attribution**. Avis écrit d'attribution ou d'acceptation d'une offre, adressé par courrier postal ou remis d'une autre manière au fournisseur sélectionné dans les délais d'acceptation précisés dans l'offre, dont il découle l'établissement d'un contrat d'engagement sans autre action de l'une des parties.

RFQ/RFP

13. **Validité de l'offre**. En aucun cas le RFP ne met RTI dans l'obligation d'accorder une attribution, ni n'engage RTI à rembourser les coûts encourus par le Vendeur pour la préparation et la soumission d'une proposition ou d'amendements à celle-ci. Votre proposition sera considérée comme valable pendant 90 jours après sa soumission.
14. **Déclarations et certifications.** Les fournisseurs sélectionnés pour un contrat du Gouvernement fédéral des États-Unis doivent, dans le cadre de leur offre, remplir et signer les Déclarations et certifications de RTI pour les valeurs supérieures à 10 000 $.
15. **Loi anti-pots-de-vin de 1986**. La loi anti-pots-de-vin de 1986, citée dans la clause FAR 52.203-7, est intégrée dans l'appel de propositions en tant que condition d'acceptation. Si vous avez de bonnes raisons de penser qu'une infraction telle que celles décrites au paragraphe (b) de la clause FAR 52.203-7 a eu lieu, vous devez le signaler à la ligne d'assistance éthique de RTI au 1-877-212-7220 ou envoyer un e-mail à ethics@rti.org. Vous pouvez signaler une infraction que vous soupçonnez de manière anonyme.
16. **John S. McCain National Defense Authorization Act (Loi d'autorisation relative à la défense nationale) pour l'exercice 2019 - article 889**. RTI ne peut utiliser aucun équipement ou service de certaines sociétés, ou de leurs filiales et sociétés affiliées, dont Huawei Technologies Company, ZTE Corporation, Hytera Communications Corporation, Hangzhou Hikvision Digital Technology Company et Dahua Technology Company (la « Technologie interdite »). En réponse à cet appel d'offres, veuillez ne pas fournir de devis incluant une Technologie interdite. Tout devis incluant une Technologie interdite sera considéré comme non recevable. En outre, si le gouvernement des États-Unis est la source de financement du présent appel d'offres, le Fournisseur retenu ne fournira aucun équipement, système ou service qui utilise la Technologie interdite en tant que composant substantiel ou essentiel.
Acceptation :
Le Vendeur convient, ce qu'atteste sa signature apposée ci-dessous, que sa sollicitation remplie et signée, sa proposition incluant tous les éléments soumis, et les conditions négociées contenues dans les présentes constituent le contrat indivisible relatif aux services décrits dans les présentes.

RFQ/RFP

Par : (*nom de l'entreprise du Vendeur*)
Signature :_____
Fonction :
Date :